

Mensuel

n° 223
SEPTEMBRE
2021

www.ville-lacrecche.fr • f Ville de La Crèche

SAISON

p.3

La saison
culturelle
lancée !

p.2

1^{ère} Fête des possibles
à La Crèche

p.5

Ce qu'il faut savoir
sur le pass sanitaire

2021 - 2022

CULTURELLE



L'édito de la Maire

Quel été ! L'actualité a résonné fort dans nos vacances, avec le changement climatique qui génère des situations aux quatre coins du globe, diverses mais non moins effrayantes, entre incendies et grandes chaleurs, mais également, pour nous, des pluies déléterres pour nos agriculteurs et nos plantations. L'actualité afghane est également au cœur de nos pensées, et la municipalité réfléchit à la meilleure manière de répondre aux sollicitations du préfet en matière d'accueil.

RETROUVAILLES

LORS DE LA FÊTE NATIONALE

Mais cet été nous a quand même permis de célébrer joyeusement notre fête nationale, et cela a été un vrai plaisir pour moi de vous croiser à cette occasion, de voir les enfants s'amuser ensemble et découvrir les poneys des écuries d'Equirocs, les gyropodes et la structure gonflable, pendant que les adultes s'affrontaient très sérieusement dans le baby-foot humain ou pendant le tournoi de pétanque. Vous l'aurez compris, grâce également à Festi'Crèche que je remercie, l'ambiance a été bon enfant, les retrouvailles agréables. Jusqu'au clou de la journée : le tant attendu feu d'artifice !

Et la rentrée s'annonce festive également ! Le forum des associations nous a permis de célébrer l'engagement bénévole si riche à La Crèche, d'offrir aux associations non seulement un temps pour rencontrer de future-s adhérente-s, mais également pour se retrouver, et montrer à quel point l'engagement associatif est fait de moments d'amitiés et de convivialité.

Je vous laisse découvrir à travers les pages de ce bulletin à quel point le mois de septembre va nous offrir d'occasions de nous revoir, jusqu'à l'agenda qui redevient bien garni... Quelle joie !

Laetitia HAMOT

Maire de LA CRÊCHE



En ligne : www.ville-lacrecche.fr

ZOOM

LA FÊTE DES
possibles
FAIRE COMMUNE
POUR UN MONDE JUSTE ET DURABLE
Du 10 au 26 septembre 2021

1^{ère} Fête des possibles à La Crèche

Les 25 et 26 septembre se tiendra la Fête des possibles : une mise en lumière des initiatives citoyennes qui contribuent à la construction d'un « monde juste et durable ».

La Fête des possibles est un projet impulsé par le Collectif Transition Citoyenne (CTC) : un collectif rassemblant 31 organisations, œuvrant toute l'année pour une transition écologique, sociale et démocratique. Le CTC considère que l'implication des citoyens et des citoyennes permettra aux communes de remporter les défis environnementaux et sociaux, ces initiatives ne pouvant exister qu'à travers des rencontres et des échanges.

L'événement a pour objectif de rendre visibles toutes les initiatives citoyennes participant à la construction d'une société plus durable, humaine et solidaire, et de permettre à chacun d'agir près de chez soi.

Sensible à cette démarche citoyenne, la municipalité a souhaité faire connaître cette opération, en organisant un week-end d'animations, les 25 et 26 septembre, sur différents lieux crêchois.

PROGRAMME

Samedi 25 septembre

Stade Groussard

- Atelier-conférence **découverte de la biodiversité**, avec l'association Deux-Sèvres Nature Environnement. À partir de 14 h.
- **Fabrication de produits zéro déchet**, avec l'association Voisin Voisine Zéro Déchet. Enfants et grands pourront repartir avec leurs produits. Différents ateliers, de 14 h à 17 h.

Cinéma Henri-Georges Clouzot

- Le film **"Une idée folle"** pose la question du rôle de l'école au XXI^{ème} siècle, à travers le témoignage d'enseignants, d'enfants, de parents ainsi que d'experts de l'éducation. À 20 h 30 - tarif unique : 5 €

Dimanche 26 septembre

Halles du marché

- **Fabrication de nichoirs à oiseaux**, avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Enfants et grands pourront repartir avec leur nichoir. Différents ateliers à partir de 9 h 30.
- Atelier **la fresque pour le climat**, animé par Nicolas Lopez. Durée : 20 min, de 10 h à 12 h.
- Animation le **Péditrain**, du marché à la gare. De 10 h à 12 h 30
- **Gare***
- **Exposition** et mise en valeur de la gare par le collectif La Route des Arts. De 10 h à 17 h.
- Pensez à apporter votre **pique-nique**. À 12 h 30
- La Route des Arts **ouvre la gare**. À 13 h 11.

* La ville est propriétaire de la gare. Soumettez vos idées sur le devenir de ce bâtiment !

APPEL CITOYEN

La Fête des possibles est un événement national que la municipalité a souhaité mettre en avant cette année. Néanmoins, cette dernière n'a pas pour vocation de l'organiser tous les ans.

La Fête des possibles a pour objectif de devenir participative.

La ville apportera cependant son soutien aux citoyens, citoyennes, associations, ... qui s'en empareront pour l'année prochaine.

Vous souhaitez mettre en avant des initiatives ou participer à l'organisation de l'édition 2022, contactez la mairie : contact@ville-lacrecche.fr.

à noter

TRAVAUX

11 tables de pique-nique installées

Afin de permettre aux habitants de profiter des sites de la commune dans les meilleures conditions de confort, les services techniques ont installé 11 nouvelles tables de pique-nique durant l'été.



Ces dernières ont été placées dans les lieux les plus fréquentés et où le besoin se faisait le plus ressentir : au stade Groussard, aux Brangeries, au Champ de foire, dans le jardin de l'annexe de la mairie et sous le préau des halles.

La municipalité souhaite aux Créchois de passer de très bons moments dans ces différents sites. Pour le confort de tous, merci de respecter ces nouveaux lieux de convivialité et d'utiliser les poubelles nouvellement installées à proximité.

Coût pour la commune : 10 200 €



Durant les vacances, le **mur d'enceinte de l'école François Belin** de Chavagné a été restauré par l'entreprise Atout Travaux Habitat. En concertation avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves,

le côté attenant à la rue a été réalisé en pierre apparente, tandis que le côté cour est en parpaings enduits. Cette surface accueillera dans le courant de l'année une fresque, réalisée par les élèves. D'autre part, une clôture a été réalisée, afin de sécuriser l'aire de jeu attenante.

Montant des travaux à la charge de la commune : 12 400 €.

Ribambelle : pose d'une cloison, d'un portillon, d'un lavabo et remplacement d'un plan de change.
Coût total : 17 160 €



Remise aux normes des plateaux surélevés de la rue du Payré et de la rue Barilleau.

CULTURE

SAISON

2021 - 2022

CULTURELLE

La saison culturelle débute enfin !

Après une année blanche, due à la crise sanitaire, la municipalité lance sa 1^{ère} saison culturelle, avec 11 spectacles, pour tous les âges et tous les goûts.

La saison ouvrira le 9 septembre, avec le concert-spectacle « Le feu au village », par Pascal Peroteau et Fabrice Barré. Des spectacles ont été choisis en partenariat avec la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres et avec les Jeunesses Musicales de France (JMF). « Notre choix s'est porté sur des troupes locales – Pascal Peroteau, Adéquante, La Chaloupe – mais également sur des artistes qui rayonnent de façon beaucoup plus large. L'objectif était de proposer des événements pour tous, avec une politique de tarification abordable, de 4,50 € à 20 € maximum » explique Évelyne Auzuret, adjointe à la maire, chargée de la vie associative, de l'éducation populaire et de la communication. Plusieurs spectacles seront à destination du jeune, voire très jeune public. « Il nous semblait important d'éveiller le regard du jeune spectateur » ajoute Christine Rossard, conseillère municipale déléguée à la culture. À noter également, de la danse, avec « Ballon Bandit ».

En janvier, « Entordu ! » sera proposé au public scolaire créchois exclusivement. Ce projet a été mis en place par l'école François Belin de Chavagné et la compagnie Adéquante. Il représentera 3 temps forts dans l'année scolaire : une découverte de la pratique de la danse, le spectacle « Entordu ! » et une pratique liée à l'histoire de la danse et à l'écriture chorégraphique.

Enfin, des partenariats avec le cinéma Henri-Georges Clouzot, l'école de musique et la médiathèque compléteront l'offre culturelle de cette saison, qui se terminera le 17 juin.

Retrouvez le programme complet dans la plaquette de présentation distribuée en boîtes aux lettres ou disponible à la mairie, le cinéma, la salle de l'Hélianthe et chez les commerçants ou sur www.ville-lacrecche.fr.



"Le feu au village" - Jeudi 9 septembre



"Ballon Bandit" - Mercredi 11 mai



"Helix" - Samedi 26 mars

BILLETTERIE

- Mairie de La Crèche
- Sur www.ticketmaster.fr* et dans les points de vente E.Leclerc*, Auchan*, Cora* et Cultura*.
- Sur place : 30 min avant le début du spectacle dans la limite des places disponibles.

* Ces points de vente se réservent le droit d'appliquer une commission sur le tarif des billets.

Du nouveau à l'école de musique !

L'école de musique municipale, dirigée depuis l'an dernier par Benoît Neilz, fait sa rentrée, avec plusieurs nouveautés.

En complément des cours individuels et collectifs habituellement dispensés sur diverses disciplines, plusieurs ateliers sont désormais proposés :

- Jazz
- Musiques actuelles amplifiées
- Orchestre
- Musique de rue

Ces ateliers sont ouverts à tout instrumentiste ou chanteur ayant un niveau suffisant (4-5 années de pratique).

En partenariat avec d'autres structures culturelles locales (cinéma, médiathèque...), l'école de musique propose à ses élèves des projets innovants, mêlant différentes formes d'arts.

D'autre part, les tarifs, toujours modulés en fonction du quotient familial, ont également été revus à la baisse, afin de rendre la pratique musicale plus accessible. Inscriptions possibles toute l'année.

Tarifs en baisse et nouvelles formules !

- **Formule initiale** : 30 min d'instrument + 60 min de formation musicale
- **Formule évolution** : 30 min d'instrument + 1 h de pratique collective
- **Formule évolution +** : 45 min d'instrument + 1 h de pratique collective
- **Formule libre** : sélection au choix allant de 30 min à 1 h d'instrument, 45 min de jardin instrumental ou 1 h de formation musicale, ateliers musicaux et chorale enfants/ados

+ d'infos et tarifs complets : www.ville-lacrecche.fr
Tél. 05 49 25 13 03 / 06 20 05 46 00
Mail : ecole-musique@ville-lacrecche.fr

pensez à réserver !



VIE CRÉCHOISE



Le CMJ découvre le conseil régional

Fin juin, les élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) ont eu l'occasion de visiter le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à Bordeaux.



Afin de remercier les jeunes élus de leur engagement au sein du CMJ durant l'année, la municipalité a souhaité leur offrir l'opportunité de visiter les locaux du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, situés à Bordeaux.

Après un accueil agréement d'un petit déjeuner, les jeunes ont eu droit à une visite guidée du bâtiment, et notamment le bureau du président nouvellement réélu, Alain Rousset. Ils ont ensuite tenu une séance dans l'une des salles habituellement réservées aux conseillers régionaux.

L'après-midi a été consacré à une visite au Centre de médiation de Culture Scientifique Technique et Industrielle, Cap Sciences. Les jeunes ont pu participer à des ateliers scientifiques.

1^{ère} réunion du club #jmlacrecche

Vendredi 2 juillet a eu lieu l'inauguration du club de participation citoyenne, #jmlacrecche.



Les 21 membres présents ont pu assister à une réunion – conférence menée par Christian Proust (auteur et biographe), Laetitia Hamot, maire, Michèle Petitcoulaud, adjointe à la maire en charge de la participation citoyenne et Yannick Maillou, conseiller municipal délégué à la participation citoyenne. Cette soirée s'est clôturée par un temps convivial où les discussions ont pu se poursuivre.

Le club est amené à se revoir dès septembre pour travailler sur son organisation interne.

Il est possible de s'inscrire au club tout au long de l'année.



**REJOIGNEZ LE CLUB
POUR CO-CONSTRUIRE
L'AVENIR DE VOTRE VILLE !**



Inscrivez-vous en ligne !

Renseignements complémentaires :
www.ville-lacrecche.fr, rubrique Vie municipale/Projets
et actualités/Participation citoyenne

Fête nationale

La fête du 14 juillet s'est déroulée au stade Groussard, avec le public au rendez-vous.



Après le pique-nique, les animations ont rythmé l'après-midi : balade à poney, structure gonflable, pétanque, gyropode, baby-foot humain. Le repas du soir était proposé par l'association Festi'Crèche. Pour clôturer la soirée, le feu d'artifice a remporté un franc succès.



Le mot de l'agriculteur

Cédric Brondeau,
agriculteur à Chavagné

Les couverts végétaux

Les couverts végétaux, couramment appelés engrais verts, constituent le nouvel allié du sol et de la biodiversité, en favorisant la pollinisation et l'environnement du gibier. Ils permettent de ne pas laisser les sols nus entre deux cultures.

Le semis est réalisé d'août à septembre, avec principalement des mélanges de phacélie, d'avoine, de trèfle, de moutarde et de radis. Deux mois après la semence, ils sont broyés ou labourés.

Les intérêts majeurs sont alors de restructurer les sols, de limiter l'érosion ainsi que de piéger les nitrates par la plante, afin d'améliorer la qualité des eaux.

Ils peuvent être réglementaires, dans le cas de bassins de captage d'eau ou de surface d'intérêt écologique. Dans le cadre du "paiement vert⁽¹⁾", un exploitant doit maintenir ou établir des surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur l'équivalent de 5 % de sa surface en terres. (PAC 2015-2022)

Cette démarche est de plus en plus encouragée par la Chambre d'Agriculture et le service des eaux depuis près d'une dizaine d'années, afin d'améliorer les conditions environnementales.

(1) Le paiement vert est un paiement découplé, payé en complément des droits à paiement de base, accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois critères bénéfiques pour l'environnement. Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ À TRESSAUVÉ : RÉUNION PARTICIPATIVE

Suite aux aménagements de sécurité, installés en test à Tressauvé entre mars et juin, les riverains ont été consultés pour effectuer leurs retours d'expériences, via un questionnaire de satisfaction.

Cette opération a été complétée par une réunion publique participative, courant juillet, avec pour objet d'améliorer les aménagements en test.

Le 22 septembre, une seconde rencontre permettra aux élus et techniciens de présenter l'aménagement final, suite aux contributions des habitants.



ASSOCIATIONS

pass sanitaire COVID-19

Ce qu'il faut savoir sur le pass sanitaire

Adhérents, bénévoles, salariés ou dirigeants d'associations, tous sont concernés par la mise en place du pass sanitaire. Quand est-il nécessaire ? Comment le contrôler ?



Depuis le 9 juin et jusqu'au 15 novembre 2021, un pass sanitaire est mis en place pour accompagner les Français au retour à une vie normale tout en minimisant les

risques de contamination.

Le 21 juillet, il était nécessaire pour accéder aux lieux de loisirs, de sports et de culture qui accueillent au moins 50 personnes.

Le 9 août 2021, il est devenu obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite et transports de longue distance.

Les activités culturelles et de loisirs y sont désormais soumises, quelque soit le nombre de participants.

Le pass sanitaire est exigible :

- Pour le public (personnes de plus de 18 ans) dans tous ces lieux et établissements, depuis le 9 août. Il ne sera obligatoire pour les adolescents de 12 à 17 ans qu'à partir du 30 septembre 2021 ;
- Pour les personnes qui y travaillent, depuis le 30 août 2021.

Vrai ou faux ?

VRAI Le pass sanitaire est obligatoire dans tous les établissements recevant du public (ERP).

VRAI Les vides greniers / brocantes ne sont pas concernés par le pass sanitaire, sauf s'ils relèvent d'un caractère festif.

FAUX Les activités de sports, concerts ou autres manifestations ne sont pas soumises au pass sanitaire.

FAUX Les assemblées générales et réunions associatives sont soumises au pass sanitaire.

VRAI Il n'y a plus de jauge de 50 personnes, le pass sanitaire s'applique dès la première personne.

Pour rappel et, compte tenu de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, la préfecture insiste sur le fait que les gestes barrières doivent

Sources : <https://www.associations.gouv.fr> ; préfecture des Deux-Sèvres

continuer à être appliqués.

Le contrôle du pass sanitaire

Les associations qui organisent des événements, des activités ou gèrent des établissements concernés par le pass sanitaire devront le contrôler.

Afin de les guider, le gouvernement met à disposition des kits de déploiement du pass sanitaire, ainsi qu'une Foire aux questions (FAQ) dédiée.

À noter que les présidents d'associations devront habiliter par écrit les personnes susceptibles d'effectuer des contrôles.

L'obligation vaccinale

Il est important de ne pas confondre pass sanitaire et obligation vaccinale. En effet, si le pass sanitaire est généralisé, les personnes soumises à l'obligation vaccinale au 15 septembre sont les professionnels ci-dessous :

- Tous les personnels (y compris administratifs) des établissements de santé, des établissements médico-sociaux, des établissements sociaux rattachés à un établissement de santé ;
- Les aides à domicile intervenant auprès des personnes touchant l'APA ou la PCH, dans le cadre de services à domicile, ou en tant que salariés des particuliers employeurs ;
- Les personnels des entreprises de transport sanitaire (y compris taxis conventionnés) ;
- Toutes professions du livre IV du CSP, conventionnées ou non, et professions à usage de titres, ainsi que leurs salariés (secrétaires médicales, assistants dentaires) ;
- Tous les étudiants en santé ;
- Les SDIS-Pompiers (professionnels et volontaires) ;
- Les personnels des services de santé au travail.

Les associations employeuses

Pour les personnels des associations intervenant dans les activités nécessitant un pass sanitaire, il est nécessaire de posséder ce pass depuis le 30 août 2021. À défaut, leur contrat de travail peut être suspendu, sans salaire pour les CDD comme pour les CDI (sauf si la personne prend des congés avec l'accord de son employeur). Un licenciement en cas de défaut de vaccination au Covid n'est pas possible.

+ d'infos : <https://www.associations.gouv.fr>, rubrique La vie associative/Le fonctionnement de votre association/Pass sanitaire et associations

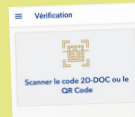
Je contrôle un pass sanitaire en 4 étapes :



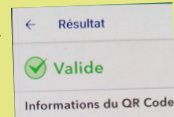
1. Je m'assure que je suis habilité à contrôler auprès du président d'association



2. J'installe sur mon smartphone l'application #Tous Anti Covid Vérif



3. Je clique sur "Scanner un QR code"



4. La réponse est immédiate.

À noter qu'aucune donnée personnelle de la personne contrôlée n'est conservée par l'application.

en bref



TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES
POLITIQUES REPRÉSENTÉS
AU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CRÈCHE

Juillet 2021 est officiellement le mois le plus chaud jamais enregistré sur terre. Paradoxalement, à notre échelle nationale, c'est le 7^{ème} mois de juillet le plus pluvieux depuis 1959, avec un excédent pluviométrique de 43 %, les températures se situant dans la moyenne. Le dérèglement climatique a pour particularité d'accentuer les phénomènes météorologiques. Une moyenne reste une moyenne, entre des valeurs hautes et basses. Dans le même temps, le GIEC* a publié un rapport alarmant sur l'évolution du climat :

- **L'impact de l'homme, « sans équivoque » sur le réchauffement climatique** : les activités humaines ont entraîné une hausse de la température mondiale de + 1,1°C depuis 1850.

- **Un dérèglement climatique sans précédent**, le niveau des mers a augmenté de 20 cm entre 1901 et 2018. C'est-à-dire « plus vite que lors de n'importe quel autre siècle, depuis au moins 3 000 ans ».

- **Des événements météo extrêmes**, en 2030, le réchauffement climatique devrait atteindre le seuil des + 1,5 °C par rapport à 1850.

- **La concentration de CO₂ continue d'augmenter** : en 2019, il atteint un niveau inégalé depuis 2 millions d'années. Le méthane et le protoxyde d'azote n'a jamais été aussi élevé depuis 800 000 ans.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal s'est exceptionnellement réuni mi-juillet pour répondre

MAJORITÉ MUNICIPALE : Laetitia HAMOT, Larry GRELAUD, Marie-Laure WATIER, Serge GIRAUD, Évelyne AUZURET, Sébastien GUILLON, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, David BARANGER, Sébastien FORTHIN, Aurore DOMIN, Catherine GARREAU, Jean-Yves GRARD, Christine ROSSARD, Yannick MAILLOU, Élodie GUILLIOT, Yoann TOURET, Élodie DELANEAU, Christian HÉRAUD, Lucile MATHIEU, Corinne CHEVAILLER

ENSEMBLE, LA CRÈCHE DE DEMAIN !

Une opacité des débats de plus en plus criante !

Depuis plusieurs conseils municipaux, plus aucune décision du maire n'est présentée et nous ne pouvons plus nous rendre compte des dépenses engagées par la municipalité. Certes les petites sommes n'ont pas à être indiquées mais les plus grosses certainement, pour apporter des précisions ou susciter nos questions.

Ainsi avons-nous appris qu'une étude pour la rénovation de la piscine d'une valeur de 6020 TTC avait été lancée sans au préalable en avoir averti le Conseil municipal. C'est un article paru dans la NR de l'association « Touche pas à ma piscine » qui nous a mis sur la voie, nous amenant à poser la question en Conseil. Combien d'études ou de dépenses sont encore mises sous le tapis ? **La transparence n'est désormais plus de mise !**

À notre demande légitime de présenter les dépenses les plus importantes, il nous a été répondu que ceci serait étudié à la prochaine réunion de la commission Transition démocratique. Il n'est pourtant pas du ressort de cette commission de statuer sur la communication ou pas des décisions du Maire, **c'est une obligation légale** inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Nous espérons être entendus pour pouvoir répondre aux questions des Créchois.

Marre d'être pris pour des punchingball !

À La Crèche, la minorité que nous sommes, a beaucoup de mal à défendre son identité. À chaque conseil, nous sommes « cloués au pilori », identifiés comme le mal absolu qu'il faut à tout prix réduire à une infériorité servile. Cela commença en décembre dernier, notre initiative des colis de Noël a très fortement déplu : pas de

à une **enquête publique sur les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation**. Nous avons signalé l'aspect anti-démocratique de ce genre d'enquête, réalisée par la préfecture, en période de vacances. À n'en pas douter, bon nombre de communes n'auront pas répondu à l'enquête pour cette raison.

Nous avons rappelé que nous n'étions pas opposés à l'irrigation, mais cette **Autorisation Unique de Prélèvement (AUP)** ne tient pas compte de l'évolution du climat, de la raréfaction de l'eau potable (7 % est importée en Deux-Sèvres), de la baisse de la qualité des eaux (20 % des points de captage ont fermé pour cause de pollution ces 10 dernières années), des assèchements de plus en plus fréquents dans nos rivières, et que cette AUP était destinée en partie, à remplir des réserves de substitution (bassines), que le tribunal administratif de Poitiers a jugées illégales. En conséquence, nous avons donné un **avis défavorable**, rappelant qu'il est désormais indispensable de changer les pratiques et le modèle agricoles. Quelques jours plus tard, **le conseil communautaire du Haut Val de Sèvre a donné le même avis défavorable**. La minorité a, quant à elle, donné un avis favorable, prête à continuer ces pratiques qui participent à l'assèchement du Pamroux ou du Lambon.

Cet été a été une belle période pour notre **piscine**. Sous l'impulsion de l'association Touche Pas à Ma Piscine, **des stages de sauvetage** ont été organisés, avec un bénévole de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), ainsi que l'installation de food-trucks qui ont animé le site. (Il n'y a pas de paradoxe à défendre une piscine municipale et à s'opposer à la construction des réserves de substitution. On pourrait mettre plus de 1 000 piscines comme celle de La Crèche dans une des 16 futures réserves de substitution.)

Nous tenons à remercier tous les agents et les

bénévoles qui ont permis la mise en place et le bon déroulement de la **journée du 14 juillet**, ponctuée d'un apéritif et d'un repas, de diverses animations à destination des enfants et des adultes, et qui s'est conclue par un magnifique feu d'artifice. Malheureusement, en raison des consignes sanitaires de la préfecture, le bal n'a pu avoir lieu.

50 associations créchoises, soit près de la moitié de celles domiciliées sur la commune, étaient présentes les **4 et 5 septembre au forum de la vie associative**. Ponctué de démonstrations et d'animations, ces deux jours ont marqué un moment fort de la vie associative. La municipalité et les agents apportent leur soutien à tous les bénévoles, qui regorgent de dynamisme et mettent tout en œuvre pour la préparation de leur rentrée et la reprise, dans ce contexte si particulier.

Le **9 septembre**, après une année quasi blanche en raison du contexte sanitaire, s'ouvrira la **nouvelle saison culturelle** construite autour de professionnels du spectacle. De belles soirées en perspective, pour se divertir et sortir de cette période particulière. Puis, le **18 et le 19 septembre** auront lieu les **journées européennes du patrimoine**.

À La Crèche, **"c'est possible"** : c'est ce qu'essaiera de démontrer les **25 et 26 septembre la première fête des possibles, "faire commune" pour un monde juste et durable**.

Communauté de communes - Audit financier et conséquences - Le président avait annoncé publiquement vouloir démissionner avant l'été. Les élus se sont réorganisés en conséquence. Depuis, il a annoncé à des agents que finalement il ne démissionnerait plus, sans en informer les élus, créant une crise de confiance.

Bonne rentrée. •

* GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le fait de remblayer dans une zone inondable oblige à compenser cette emprise dans un autre secteur de la commune.

A2I Infra a donc effectué de nouveaux calculs afin de démontrer que le remblai effectué pour les jeux était compensé par le bassin de rétention réalisé lors de la première phase de travaux à côté du terrain de pétanque.

La préfecture actait ces éléments le 24 juin dernier et validait par là-même la nouvelle implantation des jeux.

Comme nous l'avons répété et écrit, le remblai de cette partie de Groussard n'était pas légal et l'implantation des jeux devait faire nécessairement l'objet d'une autorisation.

Néanmoins tout est bien qui finit bien, les jeux pourront rester à l'emplacement choisi par la majorité et les jeunes enfants pourront continuer d'en profiter.

Démission d'une conseillère

Notre colistière, Hélène Havette a démissionné fin juin de ses fonctions de conseillère municipale. Nous savons l'investissement et le temps nécessaire à l'accomplissement des fonctions d'élu local c'est pourquoi nous remercions Hélène pour son engagement dans notre commune au cours des sept dernières années notamment en tant qu'adjointe aux affaires scolaires et à l'enfance et en tant que conseillère départementale de notre canton. Elle est remplacée par Nathalie Pillet.

Nous vous souhaitons à tous, petits et grands, une excellente rentrée et restons à votre disposition par mail, facebook, téléphone ou de visu pour évoquer les sujets que vous souhaitez. •

MINORITÉ : Sylvie DUPUIS, Sébastien GUITARD, Bruno LEPOIVRE, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Jérôme VARENNES, Nathalie PILLET

INTER-COMMUNALITÉ



7 bd de la Trouillette
79400 Saint-Maixent l'École
Tél. 05 49 76 29 58.
<https://cc-hautvaldesevre.fr/>
communauté de communes Haut Val de Sèvre.



Suivez l'actualité des zones d'activités Atlansèvre et des entreprises du territoire sur le site www.atlansevre.fr et [f](#) Atlansèvre - pôle économique.

Visites de Quartiers Libres

Des visites du 1^{er} tiers lieu en Haut Val de Sèvre, Quartiers Libres, porté par la Communauté de Communes, sont organisées courant septembre.

Un tiers-lieu, avec un nom issu du vocabulaire militaire qui invite à "prendre des libertés", est un lieu d'innovation collective. Quartiers Libres existe pour servir et révéler tout le potentiel du territoire Haut Val de Sèvre depuis Saint-Maixent l'École.



Quartiers libres est un point de rendez-vous, une zone ressource, ouverte sur l'extérieur, qui propose une programmation pour découvrir, apprendre et pratiquer.

Visitez Quartiers Libres !

Le 20 septembre, une visite du tiers-lieu est organisée, à 18 h. Ce premier contact permet de découvrir les services proposés avant de prendre un abonnement, mais aussi de mieux comprendre la fonction d'un tiers lieu au sein d'un territoire.



Ce lieu c'est quoi ?

Quartiers Libres est ce que l'on appelle un tiers-lieu parce qu'entre maison et travail. C'est :

- Un espace de travail partagé (coworking)
 - Un lieu de rencontres
 - Un espace de fabrication et de prototypage numérique (FabLab : laboratoire de fabrication, lieu ouvert où les outils sont mis à disposition).
- Il est un réel catalyseur de projets pour les habitants, les structures publiques et privées.

Quartiers Libres, Ante 1, rue Denfert Rochereau, 79400 Saint-Maixent-l'École
Tél. 05 54 98 00 03 - Mail : contact@quartiers-libres.fr
+ d'infos : <https://cc-hautvaldesevre.fr/rubrique/Compétences/Economie/Evénements>
<https://www.quartiers-libres.fr/>
Facebook : Quartiers Libres

Observer la nature : séances pour les scolaires

Dans le cadre de son programme Inven'Terre (Atlas de la biodiversité), la Communauté de Communes finance pour les classes de CP au CM2 des séances scientifiques autour de la biodiversité.

Le CPIE de Gâtine poitevine, Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres proposent à 5 classes présentes sur le territoire du Haut Val de Sèvre de participer au programme pédagogique "Observer la nature en Haut Val de Sèvre", adapté aux élèves du CP au CM2 des écoles du Haut Val de Sèvre.

En tant qu'enseignant, vous vous demandez souvent : "Comment parler aux écoliers de biodiversité autrement ?"

Ce programme de 5 séances directement dans votre école est fait pour vous !

À partir de démarches de sciences participatives, les enfants découvrent la variété insoupçonnée des espèces animales et végétales de leur environnement proche.

Présentation des séances

Ces 7 classes bénéficieront de 5 séances d'animation durant l'année. Ainsi, 4 groupes d'espèces sont

proposés, seulement 2 pourront faire l'objet d'un observatoire dans votre classe. Les classes intéressées doivent se positionner en classant les inventaires par ordre de préférences et des possibilités de l'école.

- "Nos ouvriers du sol" : observation des vers de terre
- "Camping-caristes dans l'école" : opération escargot
- "Sauvages des trottoirs" : observation des plantes
- "L'orchestre de la nature" : observation des oiseaux



+ d'infos : <https://cc-hautvaldesevre.fr/rubrique/Compétences/Agriculture et biodiversité/Inven'Terre>

Bourse aux livres

18
septembre

de 9 h 30 à 16 h 30
Médiathèque La
Ronde des Mots



MÉDIATHÈQUE
LA RONDE DES MOTS

Bourse aux livres

Les médiathèques organisent leur traditionnelle Bourse aux livres, le samedi 18 septembre de 9 h 30 à 16 h 30 (sur le parking de la médiathèque). À cette occasion, La Ronde des mots sera ouverte en continu et des animations seront proposées.

À noter : fermeture exceptionnelle d'Aqua-Libris l'après-midi.

Nouveaux services en ligne dans vos médiathèques

Apprendre de nouvelles compétences, lire la presse en ligne et emprunter des documents numériques sans bouger de chez vous ? C'est désormais possible si vous êtes abonnés aux médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre. Ces ressources numériques sont proposées par la médiathèque départementale des Deux-Sèvres et financées par le département.

Plus d'informations sur www.cc-hautvaldesevre.fr

Médiathèque intercommunale La Ronde des mots
05 49 05 36 09 - 1, rue des Écoles 79260 La Crèche

Horaires d'ouverture :

Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30

Mercredi 14 h - 18 h 30

Samedi 9 h 30 - 12 h 30

Mail : mediatheque.lacrecche@cc-hvs.fr

Site : www.cc-hautvaldesevre.fr

Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÊCHE

Mensuel Agenda

n°223
SEPTEMBRE 2021

l'astuce



"Un mois sans..."

par Voisin Voisine Zéro Déchet (VVZD)

En septembre, nous vous proposons un défi : mettez tout en œuvre pour ne jeter aucun aliment !

Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année. Soit l'équivalent de 150 kg/an/habitant. Avant de jeter vos denrées alimentaires en apparence périmées, assurez-vous qu'elles ne soient effectivement plus consommables. La planète, comme votre porte-monnaie, vous en remerciera !

Comment prolonger la durée de conservation des aliments ?

Voici quelques conseils pour éviter le gaspillage et conserver vos denrées plus longtemps au réfrigérateur :

- Rangez correctement vos aliments dans le frigo
- Triez vos produits
- Évitez de trop remplir votre réfrigérateur
- Emballez correctement les aliments
- Ne rangez rien de chaud
- Consommez vos produits dans l'ordre
- Pensez à congeler
- Achetez moins, mais plus régulièrement
- Gardez un réfrigérateur propre

N'hésitez pas à partager vos expériences sur

Facebook :
voisinvoisinezerodechet

Jeudi 9 septembre
LE FEU AU VILLAGE

Organisé par la municipalité
Saison culturelle
Salle de l'Hélianthe - à 20 h
Pass sanitaire obligatoire

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Samedi 11 septembre
MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS À CHERVEUX

Organisé par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
Place du regroupement des commerces - à 18 h

Renseignements : cc-hautvalde-sevre.fr

Dimanche 12 septembre
INITIATION MARCHÉ NORDIQUE

Organisée par le Nordic club Créchois
Stade de Champcornu à 8 h

Renseignements : www.nordic-club-crechois.org

Dimanche 12 septembre
VIDE GRENIER

Organisé par Cocotier
Aire Groussard à partir de 7 h

Réservation : 06 70 78 96 91

Vendredi 17 septembre
SOIRÉE CINÉMA GLAM CHIC "PRETTY WOMAN"

Cinéma Henri-Georges Clouzot - à partir de 20 h
Pass sanitaire obligatoire
Sur réservation

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Samedi 18 septembre
BOURSE AUX LIVRES

Organisée par la médiathèque La Ronde des Mots
de 9 h 30 à 16 h 30

Renseignements : cc-hautvalde-sevre.fr

18 & 19 septembre
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Programme : www.ville-lacrecche.fr

25 & 26 septembre
LA FÊTE DES POSSIBLES

Organisée par la municipalité
Programme : www.ville-lacrecche.fr

2 & 3 octobre
SALON DES SAVOIR-FAIRE ET DE L'ARTISANAT D'ART

Organisé par la municipalité
Salle de l'Hélianthe - samedi : 10 h à 19 h, dimanche : de 10 h à 18 h
Entrée gratuite
Pass sanitaire obligatoire

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Vendredi 8 octobre
CONCERT DE CHANT LYRIQUE

Organisé par la municipalité, en partenariat avec Canapestacle
Saison culturelle
Église ND-des-Neiges à 20 h 30
Pass sanitaire obligatoire

Renseignements : www.ville-lacrecche.fr

Lundi 11 octobre
RÉUNION D'INFORMATION À DESTINATION DES SENIORS

Organisée par le club Cœur et santé, l'association Appui&Vous et le CLIC Sud

Deux-Sèvres
Salle Henri-Georges Clouzot - de 14 h à 16 h 30

Contact : CLIC
Tél. 05 49 06 78 85

Samedi 16 octobre
PORTES OUVERTES AU COTEAU DE BRELOUX

Organisées par Aide en Créchois
Jardin d'insertion du Coteau de Breloux, 23 route de Cherveux - de 10 h à 18 h

Mail : lecoteaubreloux@wanadoo.fr
Tél. 06 12 41 70 38
05 49 75 50 96

Samedi 16 octobre
CONCERT HOMMAGE À MICHEL DELPECH

Organisé par Canapestacle
Salle de l'Hélianthe à 20 h 30

Contact : 06 67 07 04 64 / canapestacle@gmail.com
www.lunacanap-fusion.com



Nouvelle entreprise

Maraîcher bio à Azay-le-Brûlé, Christophe Turquin
propose la vente directe de ses légumes de saison, sur l'aire de repos située sur la RD 611, avant Kadoré

les mardis et vendredis, de 16 h à 19 h

Renseignements :

06 77 29 45 76

lesjardinsdugripeau@gmail.com

DÉCÈS

16 juin : Maurice GIRAUD	93 ans
5 juillet : Corinne THOMAZEAU	54 ans
6 juillet 2021 : Annette BAUDRY	82 ans
11 juillet : Jean CLEMENT	80 ans
15 juillet : Janine AOUATE	82 ans
28 juillet : Marie GUAY	88 ans
7 août : Marcelle BONNET	88 ans
7 août : Roger GUYONNET	89 ans
7 août : Colette LERAT	84 ans
10 août : Patrick VANDAELE	75 ans
12 août : Patrick MICHINOT	59 ans

LE CARNET

NAISSANCES

29 juin : Maxime CLEMENCEAU
8 juillet : Soan GATIBELZA
11 juillet : Eléna MAHAVANDE
10 août : Timéo GUIGNARD

MARIAGES

7 août :
Salomé GOUVION & Nicolas HERBERT
14 août :
Léa TIMORES & Kevin DORAY
21 août :
Maude BRAULT & Valentin NIVAU